

Présentation de la plateforme en ligne

COMPOSTAGE & BROYAT



1. Pourquoi une telle plateforme?
2. Professionnels : quel intérêt ?
3. Référents de sites de compostage : quel usage ?
4. Collectivités : quel intérêt ?
5. Comment s'utilise ce service ?

Site internet : www.compostage-et-broyat.fr

Contact : contact@compostage-et-broyat.fr

ou 04.76.34.74.85



TERRE
CLIMAT &
ENVIRONNEMENT

Partenaires :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Gestion des Déchets





1) Pourquoi un tel outil ?

Cette plateforme a été créée par Terre Climat & Environnement dans le but de proposer une réelle valorisation du broyat de bois et de rendre autonomes les sites de compostages installés.

A compter du 1^{er} Janvier 2024, l'article L. 541-21-1 de la loi AGEC* rend obligatoire pour les collectivités territoriales la mise en place d'un tri à la source des biodéchets dans le cadre du service public de gestion de déchets. Chaque citoyen devra alors avoir à sa disposition une solution de tri à la source (collecte séparée, compostage domestique ou de proximité) de ses biodéchets pour ne pas à avoir à les jeter avec les ordures ménagères.

Ainsi, la création de sites de compostage de proximité -aussi dits partagés- est en forte hausse et ces sites vont se multiplier dans toutes les collectivités.

Pour fonctionner et produire un bon compost, les sites de compostage ont besoin de **broyat de bois défibré**. En effet, cette matière sèche apporte des éléments carbonés (absents des déchets alimentaires) et permet une aération homogène du tas. Mais cette ressource est souvent difficile à trouver pour les référents de sites de compostage.

Cependant, les Professionnels des Espaces Verts (paysagistes, élagueurs,...) en produisent souvent de grandes quantités, et sont parfois obligés de **se déplacer** en déchèterie et de **payer** pour s'en débarrasser.

Les référents de sites de compostage et les Professionnels des Espaces Verts gagnent donc à être en contact, et c'est pourquoi le service www.compostage-et-broyat.fr a vu le jour.

*AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire





2) Professionnels : quel intérêt?

Les Professionnels des Espaces Verts (PEV) sont soumis à des restrictions parfois contraignantes pour se débarrasser de leurs déchets verts (transport, prix, distance...).

L'utilisation de Compostage-et-broyat présenterait alors plusieurs intérêts, dans les cas où soit le Professionnel livre son broyat sur un site de compostage, soit il propose de venir le chercher chez lui :

- **Economique**
 - Réduire voire abolir les coûts inhérents aux dépôts en déchèteries, qui sont parfois très onéreuse et loin des chantiers
 - Réduire le coût du transport, avec une benne vide le véhicule est plus léger et moins consommateur
 - Gain de temps, car les sites de compostage à livrer peuvent être trouvés sur le trajet de retour de chantier, ou dans le cas d'une récupération du broyat chez le Professionnel, il n'y a aucun détour de fait.

 - **Environnemental**
 - Le Professionnel s'engage dans une démarche de revalorisation et de gestion de proximité de son broyat
 - Avoir accès, sur accord avec les référents de sites de compostage, à du compost gratuit

 - **Commercial**
 - Prise de contact avec des clients potentiels
 - Mise en avant de la démarche environnementale
- 



3) Référents sites de compostage : quel usage ?

Pour obtenir un bon compost, il est essentiel d'y incorporer régulièrement de la matière sèche grossière, tel que le broyat de bois. Souvent difficile à trouver, la plateforme compostage-et-broyat.fr est donc pensée pour vous proposer une solution pérenne d'approvisionnement en broyat.

En créant votre compte, votre site partagé sera **cartographié**, et les PEV auront vos coordonnées pour **vous contacter**. Vous aurez également accès à un « carnet d'adresses » des professionnels inscrits sur votre territoire.

Voici quelques conseils pour bien utiliser cet outil numérique :

- Renseignez le **volume maximum** de broyat que vous pouvez recevoir sur votre site (à côté du bac de matière sèche). Les PEV ont rarement seulement 1 m³ à déposer et ne se déplaceront pas souvent pour de si petites quantités. Leurs bennes peuvent contenir entre 3 et 8 m³ de broyat, il est préférable pour eux de tout déposer en une fois.
 - Il vaut mieux **avoir du broyat** défibré de résineux qu'aucun broyat pour le compost.
 - Pensez à **mettre à jour vos besoins** d'un simple clic sur votre compte
 - Certains PEV proposent de venir se servir du broyat chez eux. Regardez le carnet d'adresses pour les contacter.
 - **Prenez les devants** et appelez un PEV de votre territoire pour lui demander une livraison de broyat (via le carnet d'adresse)
 - **Vérifiez** d'un coup d'œil le broyat une fois déposé : s'il contient du plastique ou des éléments non naturels ou polluants, demandez le retrait immédiat du tas et contactez-nous (contact@compostage-et-broyat.fr) s'il refuse.
- 



4) Collectivités : quel intérêt ?

Cette plateforme permet aux collectivités d'avoir un répertoire global des sites de compostage partagés et autonomes en établissement sur leur territoire.

En adhérant à la plateforme, elles se placent dans une démarche de **soutien à la pérennisation et à l'autonomie totale** de ces sites de compostage. Les citoyens ne dépendent plus des services des espaces verts pour s'approvisionner en matière sèche et la simplification de cette recherche de matière renforce leur engagement et implication dans leur rôle éco-citoyen.

Par ailleurs, pour convaincre davantage les PEV d'utiliser cet outil, et pour valoriser les déchets verts, la création de mini plateformes de dépôt est encouragée. Une plaquette de présentation est également disponible sur demande, illustrant des plateformes déjà en service.

Prestations fournies par Terre Climat & Environnement (*devis sur demande*):

- **Etude de territoire** (sondage auprès des communes sur la gestion de leurs déchets verts, appel à candidature pour la mise en place d'une plateforme de dépôt de broyat, référencement de professionnels des espaces verts)
- **Contact des professionnels** par téléphone et mail (présentation de l'outil, aide à l'inscription sur le site, explication défiscalisation)
- **Contact des référents de sites de compostage partagés** (présentation de l'outil, aide à l'inscription sur le site, accompagnement au contact de professionnels)
- Accompagnement à la **mise en place d'une mini-plateforme de dépôt de broyat**

Cet accompagnement se fait sur **deux ans** à minima, car il faut un certain temps pour que certaines routines se mettent en place. C'est un investissement sur la communauté locale qui permet de concrétiser une démarche de bio-économie circulaire !





5) Comment s'utilise ce service ?

Pour utiliser la plateforme www.compostage-et-broyat.fr, il faut donc être un professionnel équipé d'un broyeur et produire du broyat de bois (défibré ou petite plaquette). Une charte garantissant la qualité du broyat devra être lue et approuvée.

Le PEV doit s'inscrire en tant que tel et renseigner diverses informations (un tutoriel est disponible sur demande), notamment si il peut livrer du broyat ou si ce broyat peut être récupéré sur place.

Une fois inscrit, le PEV a accès, via une **cartographie**, aux sites de compostage autour de lui (localisation GPS) et à leurs coordonnées. Il suffit de prendre contact avec la personne indiquée et s'arranger pour le dépôt de broyat.

Les référents des sites de compostage ont également accès aux coordonnées des PEV via un « carnet d'adresses », et peuvent donc entrer en contact avec eux, pour aller par exemple chercher du broyat chez le PEV ayant choisi cette option.

Ce service est **entièrement gratuit** pour les professionnels et particuliers, puisqu'il est financé par les collectivités partenaires dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il est également possible de l'utiliser sur smartphone.





6) La défiscalisation

La défiscalisation du don de broyat sur les sites de compostage.

Depuis 2023 les PEV peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts lors de leurs dons sur des sites de compostage (pas sur des plateformes de dépôt aménagées par les collectivités, arrangeantes et gratuites). Cela a pour but d'inciter davantage les professionnels à déposer plus en petites quantités (mini 1 m³).

En effet, un grand nombre de sites de compostage partagés sont installés en ville. Les usagers des composteurs ne sont pas forcément véhiculés pour se charger en broyat sur des plateformes de dépôt de broyat (ex : Murianette à Grenoble). La meilleure solution reste donc la **livraison directe sur le site de compostage**. Or, ce sont des lieux qui peuvent être difficiles d'accès pour les professionnels et leurs camions. La défiscalisation est donc une source de motivation pour le déplacement des professionnels sur les différents lieux de compostage, puisqu'ils peuvent en tirer un **avantage économique**.

